



Conservatoire de Palaiseau
Musique - Danse - Théâtre
Etablissement à Rayonnement Intercommunal

Année scolaire 2010-2011

Classe à Horaires Aménagés « Arts de la Scène »

Informations Générales

Présentation

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Education Nationale et le Conservatoire de Musique et de Danse de Palaiseau, les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par des activités artistiques (chant choral, théâtre et danse) la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine du spectacle et des arts de la scène, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

L'accès aux classes à horaires aménagés ne nécessite pas d'avoir une pratique artistique préalable, les débutants sont acceptés.

L'organisation pédagogique artistique comprend environ 3 heures de pratique par semaine soit environ 1 heure pour chaque discipline :

- Chant Choral
- Danse
- Théâtre

↳ A noter :

- Les classes à horaires aménagés permettent, grâce à une organisation concertée de l'emploi du temps, d'inclure les activités artistiques et l'enseignement général dans le temps scolaire (1 demi-journée par semaine sera consacrée à la pratique artistique).
- Le programme scolaire est identique à celui dispensé dans les autres classes, un élève peut sortir du système des Classes à horaires aménagés sans perte de niveau.
- Le nombre de place est limité.
- Les classes à horaires aménagés sont gratuites.
- Ces classes sont mises en places sur l'école élémentaire Etienne Tailhan à Palaiseau. Le recrutement s'effectue pour une classe de CE2.
- L'admission est prononcée par une commission dont la composition est fixée par une circulaire ministérielle, comprenant des représentants du conservatoire et de l'Education Nationale. Les élèves choisis seront intégrés à l'école d'accueil.

I. Inscriptions

Modalités d'inscriptions :

Retrait des dossiers **à partir du 8 mars 2010 :**

- au Conservatoire de Palaiseau,
- pour les élèves de l'école E.Tailhan auprès du directeur de l'école,
- à télécharger sur le site internet de la CAPS : www.scientipole.fr

Clôture des inscriptions : **10 avril 2010**

Pièces à fournir :

- La fiche de candidature complétée par vos soins
- 2 photos d'identité
- Copie du Livret de Famille
- Copie du Livret scolaire de l'enfant
- Attestation de niveau artistique pour les élèves non débutants
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse (à fournir en septembre)

Renvoyer le dossier au plus tard le 10 avril 2010 à :

Conservatoire de Palaiseau
A l'attention de Nathalie Delassis
CAPS – Parc Orsay Université
26, rue Jean Rostand
91898 Orsay Cedex

Téléphone : 01 69 31 85 11 – Fax : 01 60 10 16 95

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé

II. Admissions

Pour l'entrée en classes à horaires aménagés, aucune connaissance particulière n'est exigée.

Le conservatoire de musique et de danse organisera des entretiens avec les familles et les élèves.

Une convocation sera adressée aux familles. **Tout candidat absent le jour de l'entretien sera considéré comme démissionnaire.**

Date des entretiens : **au cours des mois d'avril et de mai 2009**

III. Résultats

Une commission légalement constituée, placée sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant), prononcera les admissions en fonction :

- De la motivation de l'élève et des familles
- Des places disponibles

L'annonce des résultats définitifs se fera par courrier à la fin du mois de juin.

Les parents des élèves admis devront procéder à l'inscription définitive de leur enfant à l'école élémentaire Tailhan (22 rue Pierre Curie – 91120 Palaiseau), en prenant un rendez-vous avec Monsieur P. Prigent, directeur.